

MESURES EXCEPTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA PANDÉMIE COVID-19, RELATIVES À LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26 MAI 2020 DE SOFTIMAT SA

L'Arrêté Royal n° 4 du 9 avril 2020 portant des dispositions diverses en matière de copropriété et de droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie prévoit des mesures exceptionnelles, d'une durée limitée (du 1er mars jusqu'au 3 mai 2020), visant notamment à garantir la continuité du fonctionnement des organes des sociétés, des associations et d'autres personnes morales.

Conformément à la faculté qui lui était offerte par cet arrêté royal, SOFTIMAT a fait le choix de tenir son assemblée générale ordinaire du 26 mai 2020 mais d'interdire toute présence physique d'actionnaires ou d'autres personnes ayant le droit de participer à l'assemblée.

Les actionnaires pourront exercer leur droit de vote pour l'ensemble des points repris à l'ordre du jour en donnant une procuration en faveur de Maître Nikita Tissot, qui représentera l'ensemble des actionnaires désireux de participer à cette assemblée ou en votant par correspondance. Les procurations dûment complétées et signées (version scannée ou photographiée) ou les votes par correspondance doivent être transmis par voie électronique au plus tard le 22 mai 2020 (et non le 20 mai) à l'adresse e-mail suivante : info@softimat.com.

Nous attirons votre attention sur le fait que le mandataire n'est autorisé à voter en votre nom que s'il dispose d'instructions spécifiques de vote pour chaque point à l'ordre du jour.

Les actionnaires pourront exercer leur droit de poser des questions par écrit et adressée par voie électronique au plus tard le 22 mai 2020 (et non le 20 mai) à l'adresse e-mail suivante : info@softimat.com.

Pour le surplus, les formalités à remplir pour participer à l'Assemblée générale restent les mêmes, seul le formulaire de procuration se trouvant sur le site de la société, a été adapté pour tenir compte du mandataire désigné par le Conseil d'Administration.



Bernard Lescot,
Président du Conseil d'Administration.